

Commune de
MAIZIÈRES

Annexes sanitaires



SOMMAIRE

1. DONNÉES GÉNÉRALES	Page 3
1.1 Géologie	Page 3
1.2 Climatologie	Page 4
1.3 Hydrographie	Page 5
1.4 Risque inondation	Page 6
2. LES PRÉVISIONS DU PLU	Page 7
3. LA GESTION DES EAUX USÉES	Page 8
3.1 Définition des systèmes de traitement et de collecte des eaux usées	Page 8
3.2 Incidences du projet de PLU sur le réseau	Page 9
4. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	Page 11
4.1 Définition des systèmes de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	Page 11
4.2 Incidences du projet de PLU sur le réseau	Page 11
5. LA GESTION DE L'EAU POTABLE	Page 12
5.1 Définition des systèmes de distribution de l'eau potable	Page 12
5.2 Incidences du projet de PLU sur le réseau	Page 13
6. LA GESTION DES DÉCHETS	Page 14

1. Données générales

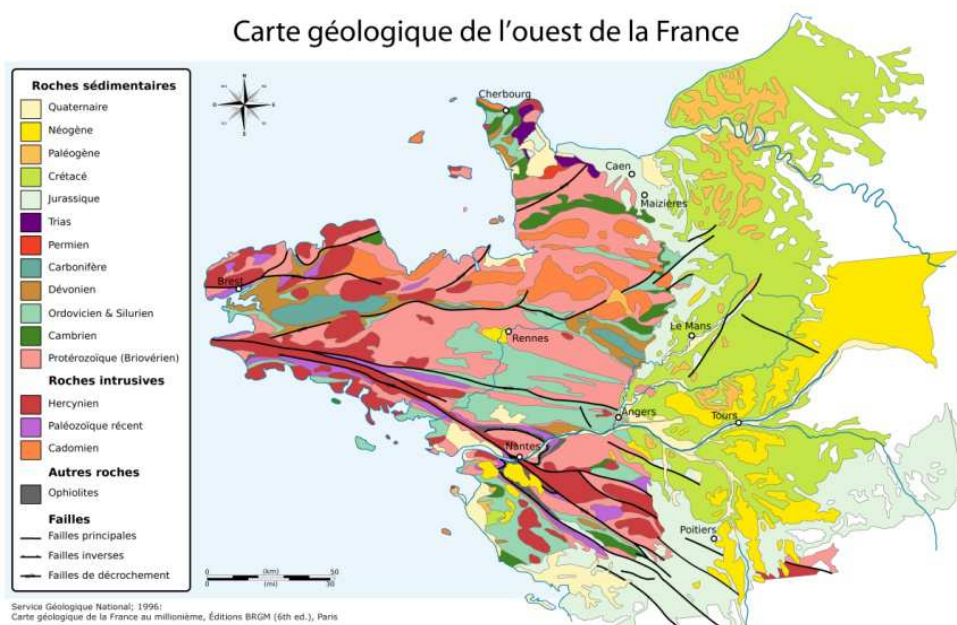
1.1. Géologie

La Basse-Normandie appartient, géologiquement, à deux domaines :

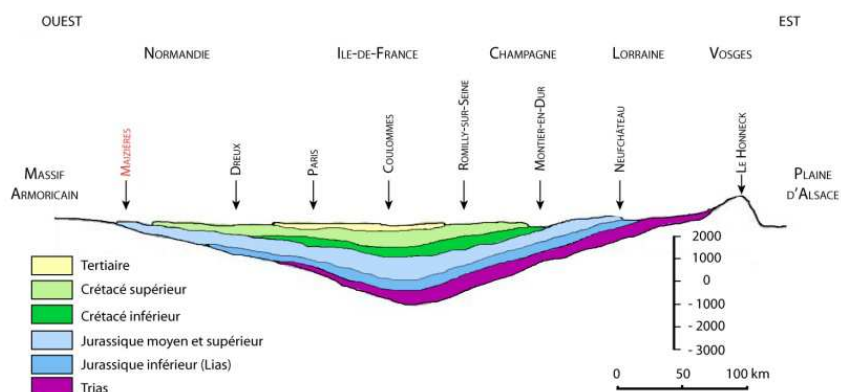
- ✓ Le **Bassin Parisien** dans sa partie est.
- ✓ Le **Massif Armoricain** dans sa partie ouest.

Au Massif Armoricain correspond l'ensemble des formations intrusives (granites...) et primaires (grès et schistes...). Le Bassin Parisien se poursuit vers l'est sous les couches calcaires jurassiques.

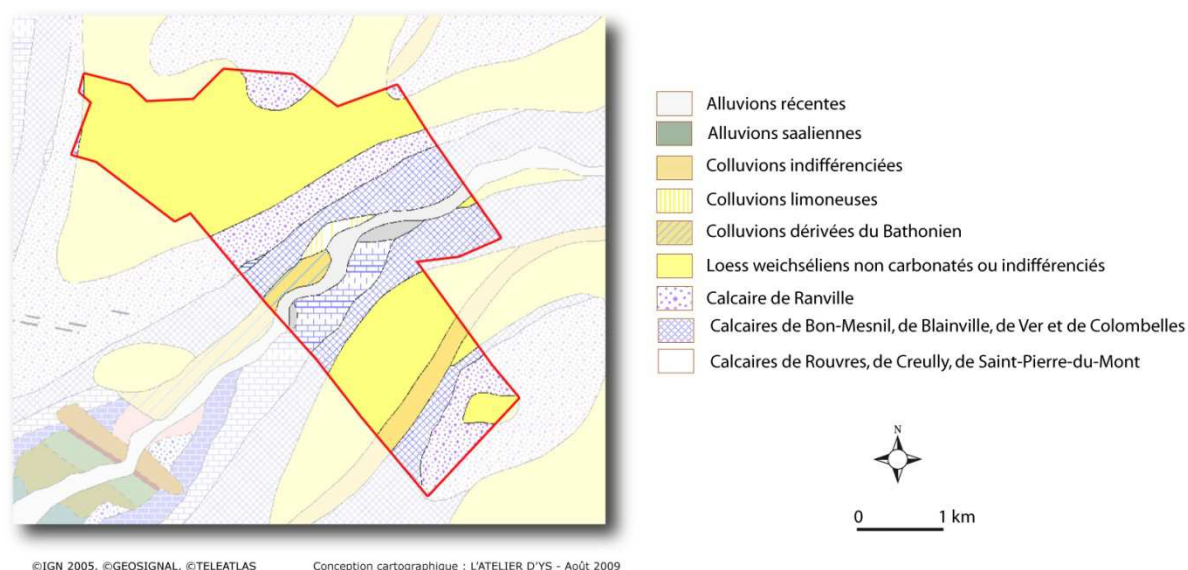
Le jurassique bas-normand concerne le Bessin, la plaine de Caen - Argentan - Sées. Il est très propice aux cultures céréalières, contrairement à la partie armoricaine où alternent forêts et prairies.



MAIZIÈRES, UNE COMMUNE SITUÉE À LA MARGE DU BASSIN PARISIEN



CARTE GÉOLOGIQUE DE MAIZIÈRES



À MAIZIÈRES, plusieurs types de couches géologiques composent le sous-sol :

- Des roches sédimentaires détritiques (Loess) sur les plateaux.
- Des colluvions sur les coteaux.
- Des roches calcaires dans le vallon mais également sur la plaine.
- Des alluvions dans le cours du Laizon.

1.2. Climatologie

Le climat de la région de MAIZIÈRES est de type tempéré océanique avec une légère influence continentale. Il est caractérisé par des températures estivales moyennes et des hivers peu rigoureux.

Les précipitations présentent un maximum en automne-hiver et un minimum en été. Elles représentent en moyenne 710 mm par an (données Météo France, période 1961-1990). Elles sont fréquentes en toutes saisons (124 jours par an) mais peu intenses (17 jours par an de pluie de plus de 10 mm). La région de MAIZIÈRES enregistre 14 jours de neige par an, ce qui confirme l'influence du climat continental.

Les hivers sont plus rudes que sur les proches régions littorales, mais les étés sont un peu plus chauds. Sur la période d'observation de 1961 à 1990, la température moyenne annuelle est de 10,5°C avec un maximum en août de 21,7°C et un minimum en janvier de 1,8°C.

L'ensoleillement est en moyenne de 1624 heures par an.

En ce qui concerne les vents, sur la période 1961-1990, ils ont des vitesses relativement faibles, les jours de grand vent étant assez rares (les vents dépassent les 100km/h en moyenne 4 jours par an.)

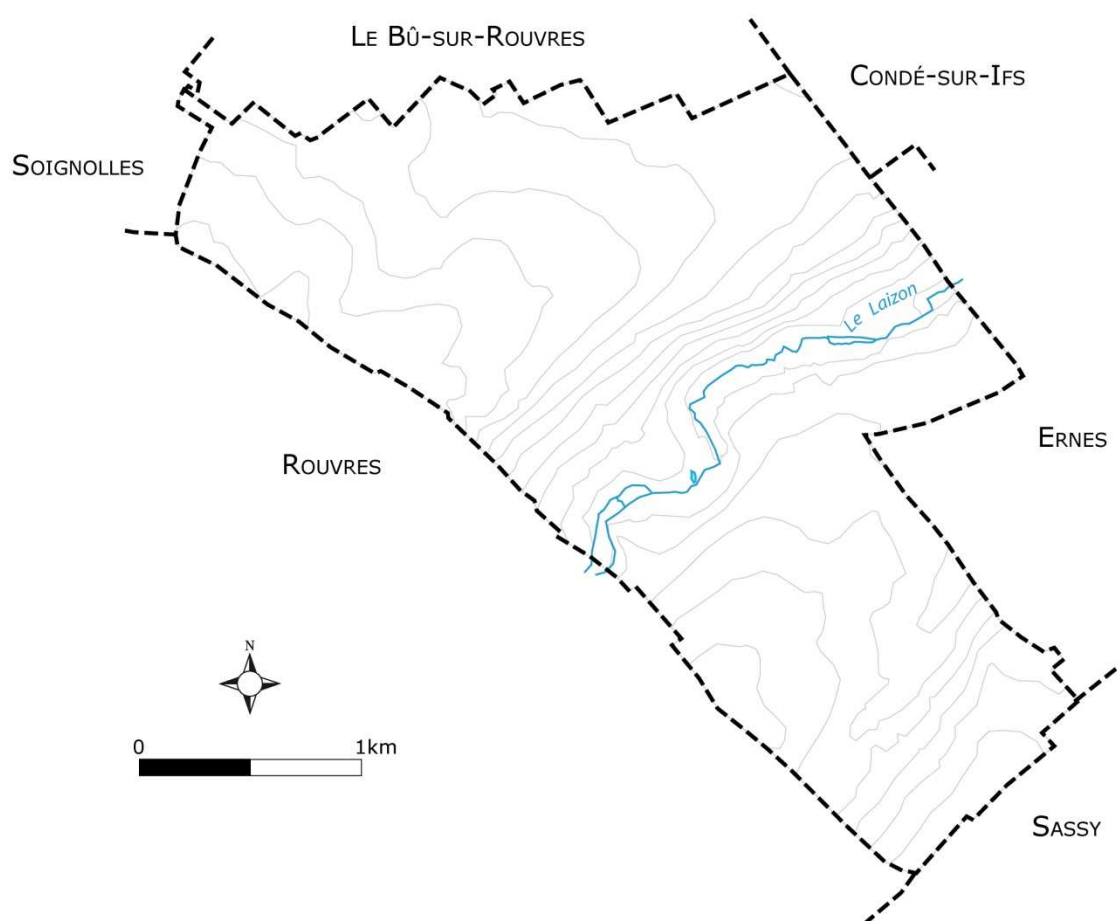
1.3. Hydrographie

L'eau est une composante marquant le paysage communal. Le ruisseau du Laizon a creusé la plaine formant un vallon qui accueille l'intégralité de l'urbanisation de MAIZIÈRES.

L'eau génère et met en scène un paysage de végétation semi-aquatique naturellement préservé de par son caractère humide, ce paysage constitue un contrepoint contrastant avec la régularité de la plaine agricole.

La commune est située dans le bassin versant de la Dives (1 573 km²). Elle est parcourue par le Laizon sur environ 2,6 km. Cette rivière d'une longueur totale de 39 km se jette dans le fleuve de la Dives.

HYDROGRAPHIE DE MAIZIÈRES



Source : © 2008 - IGN SCAN 25

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Juillet 2009

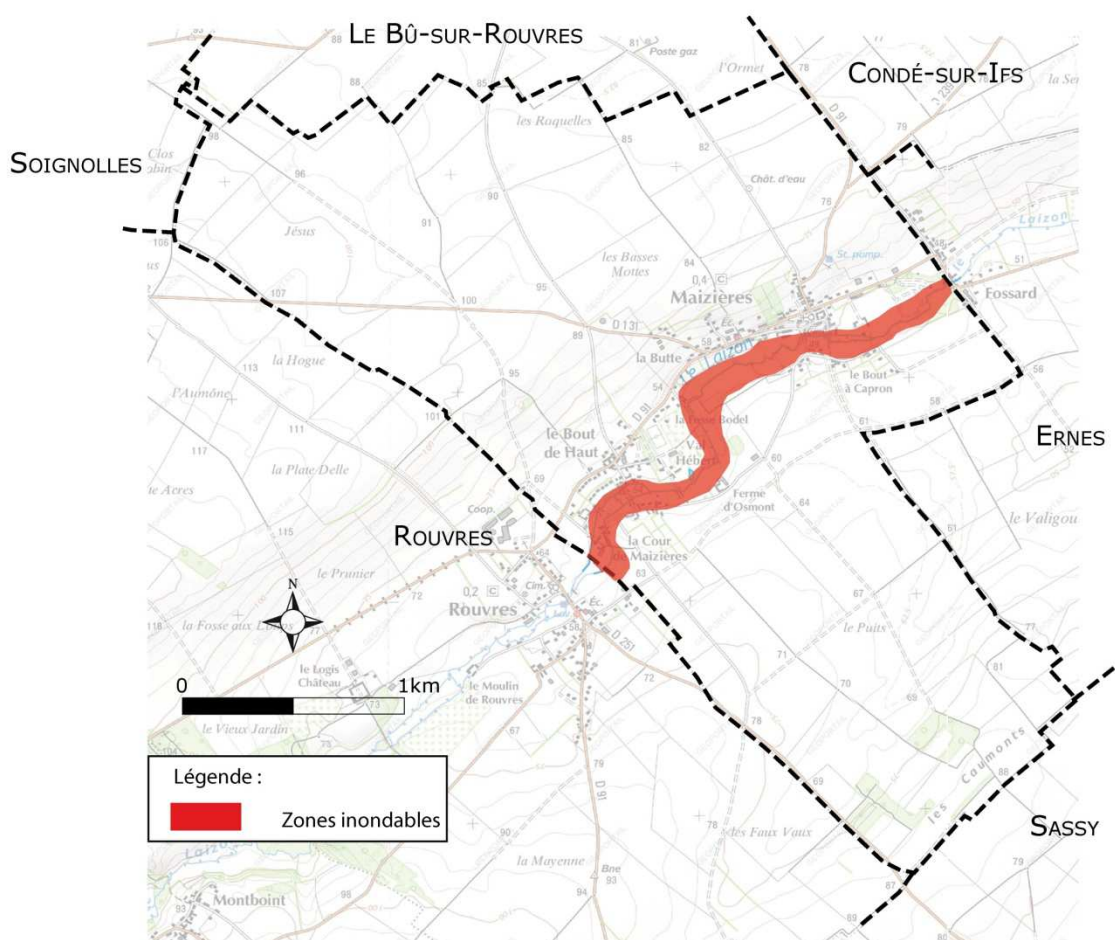
1.4. Risque inondation

Le risque inondation représente le risque naturel le plus courant en France. Ce risque peut être accentué par l'imperméabilisation des sols, l'accélération des vitesses d'écoulement des eaux, par l'artificialisation et le resserrement des berges, ou certaines pratiques culturales et forestières.

Située en bord du Laizon, la commune de MAIZIÈRES est directement concernée par les risques d'inondation relatifs aux eaux superficielles.

Elle n'est pas couverte par un PPRI mais par l'Atlas des Zones Inondables de la Dives.

ZONES INONDABLES DE MAIZIÈRES



Source : © 2008 - IGN SCAN 25
DIREN Basse-Normandie 1997-2007

Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Juillet 2009

2. Les prévisions du PLU

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme sur le territoire communal de MAIZIÈRES sont :

- le comblement des dents creuses de l'enveloppe bâtie du bourg.
- son extension mesurée sur deux secteurs représentant au total **1,2 hectare**.

A horizon 2020, il est prévu la construction de **20 logements**, soit une augmentation de population d'environ **50 habitants** (2,5 habitants par logement).

Secteur	Surface (ha)	Densité (lgts/ha)	Nombre de logements	Population projetée
Zone AU – Nord Mairie	0,57 dont 0,4 pour l'habitat	10	4 à 5	Environ 10
Zone AU – Nord-Est de l'Église	0,7	10	7	Environ 18
Dents creuses	-	-	Environ 9	Environ 22

3. La gestion des eaux usées

3.1. Définition des systèmes de traitement et de collecte des eaux usées

Le service d'assainissement est organisé par le syndicat d'assainissement du Laizon composé de trois communes (MAIZIÈRES, ROUVRES et ERNES). Il a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'exploitation de la station d'épuration ainsi que le fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées est également assuré en régie par le syndicat.

Le réseau collectif de collecte des eaux usées

La quasi-totalité de la zone agglomérée du bourg est desservie par un réseau séparatif d'assainissement. Les travaux de réalisation des réseaux ont été achevés en 2011.

Le système de collecte des eaux usées est en partie gravitaire (sur un linéaire d'environ 5 200 mètres) et complété par 3 pompes de relevage qui alimentent 1 400 mètres de conduites de refoulement. Le réseau est majoritairement composé de canalisations de diamètre 200 mm en PVC sur quasiment l'intégralité du territoire et en fonte à la Cour de Maizières.

En 2010, environ 520 E.H. (équivalents habitants) sont raccordés au réseau collectif d'assainissement (205 branchements, équipements compris).

Systeme d'épuration

Les eaux usées sont collectées et acheminées par gravité et conduites de refoulement à la station d'épuration intercommunale installée sur la commune d'Ernes. Ce traitement épuratoire a une capacité de 1 300 E.H.

Le milieu récepteur du rejet est le ruisseau du Laizon sur la commune d'Ernes, affluent de la Dives.

Etude de zonage d'assainissement

Le réseau d'assainissement étant tout juste terminé, aucune étude de zonage d'assainissement n'a pour le moment été réalisée.

L'assainissement autonome

Par délibération en date du 23 février 2004, la Communauté de Communes du Pays de Falaise, en créant un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), a choisi d'étendre ses compétences aux contrôles obligatoires des systèmes d'assainissement non collectif. Cette prise de compétence découle de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, qui obligeait les communes, ou groupements de communes, à se doter d'un SPANC au plus tard le 31 décembre 2005, et qui indique que le territoire français doit aboutir à un bon état écologique de ses eaux d'ici à 2015.

Le territoire desservi par le SPANC comprend environ 3 100 installations d'assainissement non collectif répertoriées.

D'après la Loi sur l'Eau, deux missions obligatoires incombent au Service Public d'Assainissement Non Collectif :

- ✓ D'une part, le contrôle des installations existantes d'assainissement non collectif qui se décompose comme suit :
 - Un premier contrôle diagnostic.
 - Des contrôles périodiques de bon fonctionnement (tous les huit ans).
- ✓ D'autre part, le contrôle des installations neuves : celui-ci s'effectue dans le cadre d'un dépôt de permis de construire, ou dans le cas d'une simple réhabilitation. Ces contrôles du neuf sont actuellement réalisés en régie.

Sur la commune de MAIZIÈRES, 9 habitations qui ne seront pas raccordées au réseau collectif d'assainissement seront concernées par le maintien et/ou le renforcement de l'assainissement autonome.

3.2. Incidences du projet de PLU sur le réseau

Station d'épuration

La zone desservie par le réseau collectif de la commune de MAIZIÈRES couvre environ **450 équivalents habitants** (environ 2,5 habitants par logement - source Mairie).

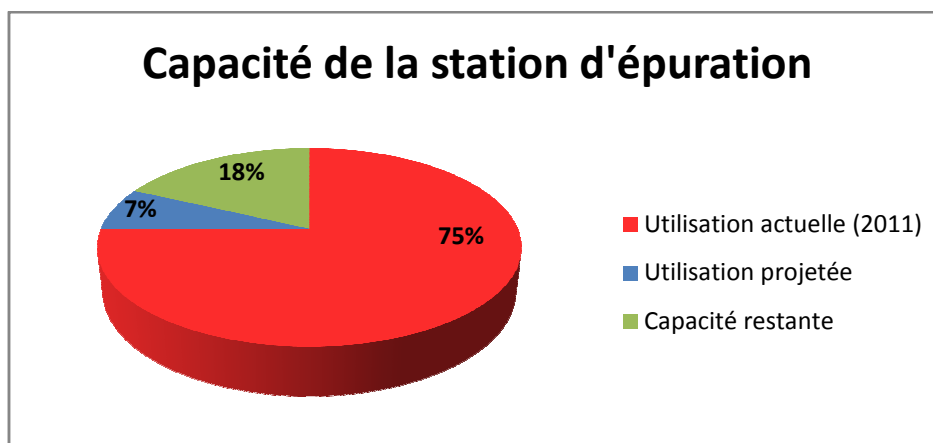
La station actuelle est dimensionnée pour **1 300 équivalents habitants** et dessert également les communes de Rouvres et Ernes (possibilité d'extension à **2 500 équivalents habitants**).

- ✓ Rouvres : **220 E.H.** en 2011
- ✓ Ernes : **300 E.H.** en 2011

Ainsi, la station d'épuration est déjà utilisée à 75% de sa capacité.

Le PLU de MAIZIÈRES prévoit l'arrivée d'environ 50 nouveaux habitants afin d'atteindre 500 habitants en 2020 et la commune de Rouvres l'arrivée d'environ 40 habitants afin d'atteindre 260 habitants en 2020.

De ce fait, en 2020, la station d'épuration intercommunale sera utilisée à plus de 80% de sa capacité avant extension.



Le réseau – la collecte

Zone agglomérée : Le réseau est existant. Les eaux usées du centre-bourg sont dirigées vers la station d'épuration intercommunale.

Zone 1AU :

- ✓ **Au nord-est du centre-bourg** : Les eaux usées seront rejetées par gravité dans les canalisations Ø200 rue du Major Styffe et rue Froide.
- ✓ **Au nord de la mairie** : Les eaux usées seront rejetées par gravité dans la canalisation Ø200 rue du Major Styffe.

4. La gestion des eaux pluviales

4.1. Définition des systèmes de collecte et d'évacuation des eaux pluviales

Le réseau de collecte des eaux pluviales sur la commune (caniveaux, grilles, avaloirs, réseaux) a pour exutoires naturels le ruisseau du Laizon, affluent de la Dive.

Le réseau collectif de collecte des eaux pluviales

La partie agglomérée de la RD 91 (rue du Major Styffe) est dans sa quasi-intégralité busée, mais le dimensionnement des canalisations ne semble pas toujours suffisant pour évacuer le débit de crue, en cas de très fortes pluies.

Les extensions « récentes » (lotissement du Bois de la Coupe, et de l'ancienne Caserne) sont directement raccordées au réseau principal de la rue du Major Styffe.

Les constructions situées à l'ouest du bourg entre la rue du Major Styffe et la Rue du Laizon peuvent se trouver inondées lors de fortes précipitations (ruissellement provenant du coteau nord).

A ce titre, la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse-Normandie doit mener une étude à l'échelle intercommunale afin d'endiguer ces problèmes.

Les infrastructures existantes pour la gestion des eaux pluviales

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 impose à toute urbanisation dont la surface est supérieure à 1 hectare une gestion des eaux pluviales avec mise en place de mesures compensatoires.

L'urbanisation s'est développée ces dernières années principalement au nord du Laizon, par différents projets dont la surface est inférieure à l'hectare et donc non soumis à déclaration loi sur l'eau.

4.2. Incidences du projet de PLU sur le réseau

Zone agglomérée : Les eaux pluviales des nouvelles constructions seront rejetées dans le réseau principal de la rue du Major Styffe.

Zones 1AU :

Les zones urbanisables prévues au PLU ne sont pas soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau, du fait que leurs surfaces respectives sont inférieures à l'hectare.

Cependant, dans le but d'endiguer les problèmes de ruissellement, un schéma directeur des eaux pluviales pourrait être envisagé. De même, il serait souhaitable d'inciter à la récupération des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle pour les futures constructions.

5. La gestion de l'eau potable

5.1. Définition des systèmes de distribution de l'eau potable

La commune de MAIZIÈRES fait partie du Syndicat de la Vallée du Laizon. Ce syndicat regroupe 9 communes.

Le Syndicat de la Vallée du Laizon est un syndicat de production et de distribution d'eau potable dont le délégataire est la SAUR.

Le nombre total de branchements est de 1 458 pour l'année 2010.

Nombre de branchements

Commune	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution 2006-2010
MAIZIÈRES	173	176	178	180	180	+4,04%

L'eau distribuée par le syndicat provient de ses propres ressources et des collectivités voisines. Les ressources propres au syndicat résultent d'un forage en nappe souterraine.

Forage	Ouézy
Date de mise en service	1986
Capacité nominale	50 m ³ /h
Nature de l'eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'eau	Souterraine : Nappe
Type de Filière	Traitement de désinfection
Volume produit en 2010	83 541 m ³

Les importations d'eau potable au Syndicat de la Vallée du Laizon concernent 62 237 m³ pour l'année 2010.

En 2010, le volume distribué est de 145 778 m³.

Volume mis en distribution

Désignation volume	2006	2007	2008	2009	2010
Volume produit	105 022	94 750	92 273	103 098	83 541
Volume importé	66 720	58 686	56 685	56 047	62 237
Total volume mis en distribution	171 742	153 436	148 958	159 145	145 778
Évolution N/N-1		-10,66%	-2,92%	6,84%	-8,40%

Volumes consommés

Commune	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution 2006-2010
MAIZIÈRES	16 181	18 125	16 363	15 530	17 212	+6,3%

Le linéaire total de canalisations sur les 10 communes est de 70 632 mètres.

La canalisation Ø100 en fonte de rue Froide puis de la rue du Major Styffe permet la distribution de l'eau potable du territoire communal et du centre-bourg.

Le réseau de distribution est constitué de conduites en fonte, PVC et Polyéthylène.

Enfin, la sécurité d'incendie sur le territoire communal de MAIZIÈRES est actuellement assurée par une borne incendie située rue des Canadiens et un poteau incendie situé rue Froide.

Qualité du produit

Nature de l'analyse	Nbr d'analyse	Nbr conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	20	20	100%
Physico-chimique	20	20	100%
Nombre total d'échantillon	20	20	100%
TOTAL échantillons	20	20	100%

Sur le plan bactériologique et physico-chimique, toutes les analyses réalisées en 2010 (surveillance de l'exploitant et contrôle sanitaire) sont conformes aux limites et aux références de qualité définies par le décret 2001-1220.

5.2. Incidences du projet de PLU sur le réseau

Zone agglomérée : Le réseau est existant.

Zones 1AU :

- ✓ **Au nord-est du centre-bourg** : La distribution en eau potable de cette zone pourra se faire par la canalisation Ø100 rue Froide.
- ✓ **Au nord de la mairie** : La distribution en eau potable de cette zone pourra se faire par la canalisation Ø100 rue du Major Styffe.

6. La gestion des déchets

Collecte des déchets

La Communauté de communes du Pays de Falaise assure le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés de ses 57 communes membres. Soit une population totale qui avoisine les 25 000 habitants.

Elle s'attache essentiellement à :

- ✓ Collecter les ordures ménagères.
- ✓ Traiter ces ordures.
- ✓ Gérer la déchetterie.
- ✓ Collecter le tri sélectif.
- ✓ Communiquer et sensibiliser sur le tri sélectif.

La collecte est exécutée en porte à porte tous les mercredis.

Collecte sélective

Depuis 1996, la collecte se fait grâce à l'apport volontaire des emballages dans des conteneurs de tri de 4 m³. Chaque point recyclage (encore parfois appelé « Point d'Apport Volontaire ») est constitué d'un minimum de 3 conteneurs de tri. Au total, ce sont plus de 80 points recyclage qui sont actuellement répartis sur l'ensemble du territoire communautaire, soit environ 250 conteneurs destinés à la collecte sélective des emballages ménagers. La commune dispose de deux points recyclage.

L'ensemble des emballages ainsi collectés sont acheminés vers un centre de tri où ils seront séparés en plusieurs catégories en fonction de leur composition, puis conditionnés en balles afin d'être expédiés vers les usines de transformation et de fabrication.

Collecte en déchetterie

Depuis 1996, la CDC a mis en place un réseau de déchèteries comptant actuellement 4 sites répartis sur tout le territoire communautaire, à savoir :

- ✓ Noron-l'Abbaye.
- ✓ Soulangy.
- ✓ Le Mesnil-Villemont.
- ✓ Pertheville-Ners.

